

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 JANVIER à 19 H 00, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'Entreprises ZAE Val de Noye à Ailly sur Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

Membres

du Bureau Communautaire

Titulaires : 29

Membres présents : 23

Date de la convocation

14 janvier 2021

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne,
Messieurs SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, COTTARD Yves, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, CHANTRELLE Brice, LEROY Jean-Maurice,

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, LEVASSEUR Roger

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Madame BERTOUX Julia, DAMAY Lydie, RILLET Anne
Messieurs, TOURNIQUET Gautier, HOLLINGUE Rémy, DUTILLEUX Olivier

OBJET : ETUDE EROSION

Rapport de M. Francis MOURIER, Vice-Président Eau Assainissement Erosion GEMAPI,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 relative à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à l'AMEVA,

Pour rappel : lors d'épisodes pluvieux de forte intensité, les vallées et vallons secs du bassin versant d'Ainval et de Mailly-Raineval sont sujets à des phénomènes récurrents de ruissellement et coulée de boue.

Sur ces deux secteurs, la commune de Mailly-Raineval demeure la plus exposée avec trois arrêtés de catastrophe naturelle relatifs à des inondations par coulée de boue depuis 1999. L'événement du 3 septembre 2011 a été particulièrement marquant avec une ampleur exceptionnelle et des dégâts matériels considérables notamment rue des Charrons, place de la mairie de Mailly-Raineval ou encore sur la Grande rue d'Ainval pour le bassin versant d'Ainval...

Pour se prémunir d'un tel événement encore dans toutes les mémoires, l'ex Communauté de Communes du Val de Noye a délégué auprès de l'EPTB Somme - AMEVA deux expertises spécifiques.

Confiées à la Chambre d'agriculture de la Somme, ces dernières ont concerné deux sous bassins d'une superficie totale de 2 944 ha répartis sur 9 communes : Chirmont, Esclainvillers, Folleville, Grivesnes, Louvrechy, Mailly-Raineval, Quiry-le-Sec, Sourdon et Thory.

Pour maintenir la cohérence hydraulique du territoire, le bassin versant de Mailly Raineval de la présente demande est étendu dans sa partie aval. La superficie totale étudiée est donc de 3 326 ha.

Finalisée en 2014, les études portées par l'AMEVA ont abouti sur des propositions d'aménagement reposant principalement sur l'implantation d'ouvrages d'hydraulique douce, la restauration et le maintien d'éléments fixes du paysage et la création ponctuelle d'ouvrages structurants,

Faute d'accord entre les différentes communes concernées pour le financement des travaux, les deux programmes d'aménagement sont restés à l'état de projet.

La Communauté de Communes Avre, Luce, Noye (CCALN) s'est engagée dans la lutte contre l'érosion des sols dans le cadre de sa compétence facultative n 5.3.2 : Actions d'aménagement pour la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales.

Les programmes existants sur les sous bassins de Mailly Raineval et Ainval constituent donc une priorité d'intervention.

Le lancement opérationnel de ces derniers nécessite au préalable une remise à jour des dossiers réglementaires (DIG et autorisation environnementale), une phase de concertation ainsi que le lancement d'une enquête publique.

La CCALN bénéficie de l'assistance du « Pôle érosion », dispositif d'accompagnement mis en place par l'EPTB Somme - AMEVA en partenariat avec l'association SOMme Espace Agronomie (SOMEA).

Le « Pôle érosion » assurera ainsi le suivi du présent marché et la phase de concertation avec les exploitants agricoles et propriétaires de terrains visés par des actions.

L'étude en projet est financée dans le cadre de la fiche action 17 du Plan Somme 2015-2020 avec un cofinancement de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (60%), de la Région Hauts de France (20%) et de la Communauté de communes Avre Luce Noye (20%).

Pour rappel le montant total du marché d'étude a été estimé à **30 500,00 € HT**.

Vu le rapport d'analyse des offres annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Entérine l'offre présentée par la Chambre d'Agriculture pour réaliser le programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols Sous Bassin Versant de Mailly Raineval et Aival : Actualisation de l'étude initiale et rédaction du dossier d'enquête publique pour un montant de 35 343 € HT
- Autorise le Président et le Vice-Président Eau Assainissement Erosion à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....
Affiché le

Fait et délibéré, le **21 JANVIER 2021**
à Ailly sur Noye

Le Président,
Alain DOVERGNE

